

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 07/10/2023

ID : 087-218709400-20230930-562023-DE

DEPARTEMENT : Haute-Vienne  
ARRONDISSEMENT : Limoges  
COMMUNE : **MEILHAC**

## DECISION DU MAIRE

- Vu l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil municipal 2020/37 en date du 11 septembre 2020, portant délégation de fonction du Conseil municipal au maire,

-----  
N° 2023 /07  
-----

Objet : **APAVE : AVENANT CONTRAT DE PRESTATION  
AJOUT VERIFICATION PERIODIQUE « MULTISPORTS »**

L'installation du « multisports » nécessite de procéder à une vérification annuelle « sécurité », examen visuel et manuel, essais mécaniques statiques des buts.

Le Maire, suite à diverses propositions,

**DECIDE** de valider la proposition faite par l'APAVE, agence de Limoges, avenant au contrat de prestation n° A51064731 :

- Contrôle technique : examen visuel et manuel, essais mécaniques statiques des buts.
- Tarification : 295, 00 € HT soit 354, 00 € TTC  
Les montants de l'offre évolueront selon la formule de révision de prix : formule : (1\*I1N/I10) et du matériel réellement examiné.

Meilhac, le 30 septembre 2023

Le Maire,

Jean-Marie MASSY 87800



Transmis au représentant de l'Etat, le  
Mesures de publicité effectuées le